

Towards Pre-trial Detention as Ultima Ratio (DETOUR)

1^{er} janvier 2016 – 31 décembre 2017

Présentation du projet

Le projet a pour objectif d'analyser les pratiques relatives à la détention préventive et, en particulier, d'explorer les différentes pistes qui permettraient d'en réduire l'usage et ce, au sein des juridictions de sept pays européens (l'Autriche, l'Allemagne, la Roumanie, la Belgique, la Lituanie, l'Irlande et les Pays-Bas). Cet objectif suppose une compréhension des législations nationales, des pratiques locales relatives à la détention préventive et des enjeux particuliers qui s'y posent.

Deux points d'attention traversent le projet. D'une part, la situation des inculpés du point de vue de leurs droits humains. D'autre part, le point de vue et les besoins des instances judiciaires confrontées à un certain nombre d'obstacles ne leur permettant pas d'éviter la détention, comme par exemple les lacunes relatives aux mesures alternatives.

Enfin, une attention particulière sera consacrée par le projet aux situations extranationales et, en particulier, à la mise en œuvre dans un Etat membre de l'Union européenne des mesures de contrôle prononcées à titre d'alternative à la détention préventive dans un autre Etat membre. La date limite pour l'intégration dans la loi nationale de la décision-cadre en la matière¹ a été fixée au 1^{er} décembre 2012 ; à ce jour, la Belgique reste en défaut de satisfaire à cette obligation mais il devrait être remédié à la situation dans le courant de cette année 2016.

Parmi les constats qui ont amené à l'émergence du projet de recherche se trouve, notamment, le nombre élevé de détenus préventifs observables dans les prisons européennes, ainsi que leurs conditions de détention, critiquées par exemple par le Comité européen pour la prévention de la torture. Un autre problème relevé par le projet concerne la durée parfois excessive de la détention préventive, problème qui concerne nombre de pays européens, comme en témoigne la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en la matière. De façon plus spécifique, il s'agit aussi de noter la proportion importante d'étrangers en détention préventive.

En ce qui concerne les mesures alternatives, le projet entend questionner leur capacité à endiguer la détention préventive. Dans les pays impliqués par le projet, la disponibilité et l'usage de ces mesures varient de façon importante, ces mesures pouvant être plus ou moins intrusives et prendre différentes formes (contrôle policier, traitement thérapeutique,

¹ Décision-cadre 2009/829/JAI du Conseil du 23 octobre 2009 concernant l'application du principe de reconnaissance mutuelle aux décisions relatives à des mesures de contrôle en tant qu'alternative à la détention provisoire (décision-cadre ESO, European Supervision Order).

surveillance électronique...). On observe par ailleurs une exclusion du bénéfice de ces mesures pour certaines catégories de personnes (étrangers, personnes sans domicile fixe...). Par ailleurs, une question qui se pose dans tous les pays européens est celle des suites données au non-respect des conditions imposées dans le cadre des mesures alternatives (conséquences du « bris de conditions », constitutif d'une infraction, dans certains pays). Enfin, un dernier aspect qui devrait être traité est la prise en considération, lors du jugement, du temps passé en détention ou des mesures imposées aux intéressés.

Méthodologie (recueil de données)

Différentes activités de recherche seront menées dans le cadre du projet, en particulier pour récolter des données pertinentes :

- Une analyse de la législation et de la littérature relative à la détention préventive, en ce compris un état de l'art des recherches déjà menées à ce jour
- Une analyse des données quantitatives disponibles
- Une enquête en ligne auprès des magistrats instructeurs (sous réserve : cette enquête sera peut-être remplacée par des observations en cabinet d'instruction ou en séance de la chambre du conseil et/ou par une étude de dossiers judiciaires)
- Une étude des services intervenant dans le cadre de la détention préventive (quelles que soient ses modalités d'exécution) et dans le cadre de la libération sous conditions
- Des entretiens avec des juges d'instruction, des magistrats du parquet et d'autres acteurs, sur leurs représentations et leurs expériences en termes de détention préventive

Produits attendus

- Un 1^{er} rapport national comportant une analyse de la législation, de la littérature, des données disponibles, des données collectées via l'enquête en ligne et du paysage relatifs aux moyens et services permettant d'éviter la détention préventive
- Un 2^{ème} rapport national analysant les entretiens menés avec des experts
- Un rapport comparant la situation dans les 7 pays participant à l'étude
- Un manuel relatif aux bonnes pratiques ou aux pratiques prometteuses
- Trois réunions de travail internationales : les workshops seront organisés en Autriche, en Belgique et en Allemagne
- Une conférence internationale de clôture qui sera organisée à Vienne (Autriche), fin 2017